



DÉCLARATION OBLIGATOIRE

PRÉLÈVEMENTS SANGLIERS SAISON 2025/2026

PÉRIODE SPÉCIFIQUE DE PROTECTION DES SEMIS DU 1^{ER} AVRIL 2026 AU 31 MAI 2026

Société de chasse :

Commune(s) :

Responsable approche & affût :

Numéro de téléphone : - - - - -

Date : / /202..

Heure de début : H.....

Heure de fin :H.....

Type de chasse : Affût & Approche

Nombre d'animaux tirés : Mâle Femelle

Nombre d'animaux vus : Mâle Femelle

Animaux blessés : Mâle Femelle

Appel conducteur chien de recherche au sang : Oui Non

PRÉLÈVEMENTS DE SANGLIERS

Nbre total de sangliers prélevés :

CHAQUE PRÉLÈVEMENT DE SANGLIER (1^{ER} AVRIL 2026 – 31 MAI 2026) FERA L'OBJET D'UNE DÉCLARATION OBLIGATOIRE DANS LES 72 HEURES.



RETOUR PAR E-MAIL :
F.BLEUZEN.FEDE-CHASSE29@FDC29.COM



PAR VOIE POSTALE :
Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère
18, RUE A.R.J TURGOT -TY NAY 29000 QUIMPER